

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 122 (1977)  
**Heft:** 7

**Buchbesprechung:** Revues

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Questions et réponses

*Q:* Combien de condamnations à mort ont été prononcées durant le service actif de 1939 à 1945, combien ont été exécutées et qui se prononçait sur les recours en grâce?

*R:* Entre 1939 et 1945, 33 condamnations à la peine capitale ont été prononcées, dont 15 in absentia. 17 condamnés ont été passés par les armes; parmi eux se trouvaient 3 officiers (1 major, 1 premier-lieutenant et 1 lieutenant), 3 sous-officiers supérieurs (fourriers), 6 appointés et soldats, 3 soldats SC, 1 civil et un étranger.

Le condamné à mort avait le droit de présenter un recours en grâce à l'Assemblée fédérale. Sur 16 demandes, cette dernière en a rejeté 15 à une forte majorité. Seul un Français condamné en 1945 a vu sa peine commuée en réclusion à vie. Etant donné que les jugements des tribunaux militaires — sauf le cas mentionné — ont été confirmés par l'Assemblée fédérale, ce sont les autorités politiques qui en ont décidé.

DMF Info

### *Revue*

#### **Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, N° 6, juin 1977**

Le major A. Riklin procède à une analyse de l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Helsinki 1975). L'URSS a atteint trois objectifs: la reconnaissance du statu quo politique issu de la seconde guerre mondiale, un moyen de propagande essentiellement pour ses besoins internes et enfin un renforcement des possibilités de coopération technique et économique. L'Ouest de son côté a obtenu les cinq avantages suivants: la participation des U.S.A. et du Canada, les délibérations au niveau européen qui n'ont pas nui à l'intégration occidentale, l'annonce de manœuvres (où l'Ouest ne perd rien, le maintien du secret étant très relatif), les engagements relatifs aux droits de l'homme, la discussion simultanée de la réduction des forces armées en Europe.

Dans l'optique suisse il y a lieu de rappeler que la Conférence n'a pas été le fait uniquement de deux blocs de puissances, mais que tous les Etats européens y ont participé et ont pu apporter leur concours.

H. Schauer présente la 101<sup>e</sup> division aéroportée US. L'hélicoptère prend la relève du parachutiste. Il transporte non seulement l'infanterie mais également ses moyens

d'appui, dont les 54 pièces de trois bataillons d'obusiers. Malgré les récents perfectionnements, l'équipement matériel de la division reste relativement léger, ce qui exclut les engagements dans des combats importants où le char et les moyens mécanisés sont de mise.

#### **Rivista militare della Svizzera italiana, N° 2, mars-avril 1977**

Le colonel F.-Th. Schneider poursuit sa philosophie de trois guerres (Filosofia di tre guerre): 1870/71, 1914/18, 1939/45. La disparition de l'Autriche-Hongrie comme grande puissance, pilier de l'équilibre européen, et l'humiliation allemande dans le « diktat » de Versailles sont à l'origine de la seconde guerre mondiale.

Après avoir traité la Pologne dans le numéro de janvier-février, le général F. Donati poursuit son étude des règlements de discipline par ceux de Yougoslavie.

#### **Impact, N° 104, février 1977**

En introduction de la rubrique **Libertas suisse**, le divisionnaire Dénéreaz montre les dangers du **dialogue permanent** dans l'époque que nous vivons: « Le dialogue, ai-je lu dans quelque encyclopédie, est à la fois structure et parole, forme et conscience » ...

« Le dialogue permanent n'est pas seulement politique et, par définition, étranger à la majorité des gens. Il est devenu familier, accessible à tous et si simple que l'on a oublié ce qu'il a d'insolite dans la vie de tous les jours où il s'est installé, où il règne, où il exerce un pouvoir souverain dans ses modalités rarement raisonnables, rationnelles et recommandables. Ainsi vont les choses lorsqu'on est gagné par l'habitude, la lassitude et l'indifférence aux valeurs qui sont celles d'une société, de sa propre société. » ...

« En matière de religion, il était de bon ton de parler de vie intérieure, de for intérieur et de dialogue intérieur. Tout cela, il est vrai, ne dépassait pas le domaine de la foi, qui restait le lien dialogué de l'âme avec Dieu. Aujourd'hui, la foi a l'éloquence du forum, elle se manifeste surtout en termes violents, elle objecte la conscience pour ne plus servir. Ne se veut-elle pas constamment remise en question, au nom d'une prétendue anthropologie humaniste, en un dialogue permanent et public? Personnellement, je ne pense pas que la foi ait besoin d'autant de témoins. »

« L'armée n'est plus étrangère au dialogue permanent. Le phénomène est récent. Pendant des décennies, le dialogue militaire était stéréotypé. Il y avait l'orientation, qui n'était jamais une justification, et la mission que le soldat devait accomplir jusqu'au bout, même s'il ne comprenait qu'imparfaitement le sens de ce qu'il avait à faire. On disait „à vos ordres” et non pas „compris”, car ce n'était pas uniquement à la compréhension que l'on faisait appel, mais bien à un dévouement total et absolu. Pour moi, ce changement apporté au dialogue militaire m'a fait et me fait perdre encore l'entendement. Car je connais les raisons qui l'ont fait adopter. »

« Ces raisons sont dangereuses pour toutes les communautés — l'armée en est un exemple — astreintes à un ensemble de règles: discipline, méthode, voire système hiérarchique. Or, c'est toujours à une organisation sociale dans laquelle chacun se trouve dans une série ascendante de pouvoir ou de situation que l'opposition en a. Le meilleur moyen de l'ébranler, de la neutraliser, de la détruire est de la soumettre à un dialogue permanent fait de contestation, de négation et condamnation que d'aucuns s'appliquent à qualifier de participation. Car la parole a aussi été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. »